



discrimination restauration scolaire en rapport avec l'état de santé

Par **Bibouze**, le **14/02/2020** à **22:03**

Bonjour,

Aujourd'hui je sollicite votre aide car je rencontre un souci avec la restauration scolaire de l'école de ma fille de 10 ans car elle est diabétique.

Elle fréquente la cantine depuis début novembre 2019, un PAI a été rédigé mais la directrice de la cantine a du mal à s'y faire depuis le début, malgré que ma fille soit autonome pour tout ce qui est injection, prise de glycémie, etc, il faut juste veiller à ce qu'elle n'oublie pas car, à 10 ans, le risque d'oubli existe.

Le vrai souci c'est que le prestataire qui livre les repas ne fournit un féculent à chaque repas, il faut donc remplacer ce féculent par du pain ou alors réduire les unités d'insuline du repas, je laisse le choix à l'équipe de la cantine en fonction de la quantité de pain qu'ils ont à leur disposition.

Depuis novembre, aucun incident n'a eu lieu, il n'y pas eu de soucis particuliers mais ils m'obligent, après 4 mois, à devoir préparer des paniers-repas alors que ma fille n'a aucune restriction alimentaire, ni régime.

On-t-il le droit de m'obliger à cela ou puis-je refuser de préparer les paniers-repas puisque qu'aucune recommandation médicale ne va en ce sens et que cela stigmatisera encore plus ma fille par rapport à sa maladie.

Je trouve cela proche de la discrimination et je trouve ça vraiment limite envers l'inclusion des

enfants ayant une pathologie.

Je vous remercie d'avance si vous pouvez m'éclairer sur cette situation.

Par **Tisuisse**, le **15/02/2020 à 09:10**

Bonjour,

Si votre fille est en école publique, ce problème de cantine ne concerne pas l'Education Nationale mais votre mairie. Vous devriez aller en parler avec votre maire.

En attendant, l'école a raison, ce type de soins doit être exécuté ou surveillé par des personnels habilités or le personnel de cantine n'est ni soignants ni aide-soignant. A vous donc de préparer des paniers-repas.

Par **amajuris**, le **15/02/2020 à 09:43**

bonjour,

il me semble, c'est donc à vérifier, que les cantines scolaires doivent proposer des repas adaptés quand cela est possible, quand cela n'est pas possible, il appartient aux parents de fournir des paniers repas.

salutations

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 11:42**

Bonjour

Tisuisse dans la mesure où elle n'a aucun régime alimentaire et qu'elle gère son matériel toute seule les équipe n'ont aucun acte à faire en ce qui concerne le diabète elle mange EXACTEMENT comme les autres enfants. Donc il n'y a pas de soin comme vous avez pu le penser.

Bonjour

Amajuris, ma fille mange EXACTEMENT ce que mangent les autres enfants, donc l'école est tout à fait en capacité de fournir un menu adapté, ça fait 4 mois qu'elle fréquente la cantine sans problème et du jour au lendemain on m'envoie promener avec une histoire de panier repas parce que la directrice de cantine ne veut pas « gérer » cette responsabilité d'accueillir un enfant diabétique.

Par **amajuris**, le **15/02/2020 à 11:49**

je ne comprends pas bien votre phrase quand vous écrivez :

" ma fille mange EXACTEMENT ce que mange les autres enfants, donc l'école est tout à fait en capacité de fournir un menu adapté "

si votre fille mange exactement ce que mange les autres enfants, elle n' a donc pas besoin de repas adapté.

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 11:54**

oui elle n'a absolument pas besoin de repas adapté il faut des repas équilibré tout simplement, il y eu 4 fois ou le repas ne comportait pas de féculents (il été donc inadapté car non équilibré) je l'ai donc signalé à l'équipe de la cantine en leur expliquant de donner du pain à la place donc je ne comprend pas pourquoi on me dit du jour au lendemain soit vous préparer les repas soit elle ne fréquente plus la cantine alors que ce qui est proposé lui convient tout à fait

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 11:59**

De plus la maire de mon village était présente au rdv où il m'on signifié tout cela, et comme mon village fait partie d'une communauté de communes c'est là maire d'un village voisin qui gère tout cela, et elle a tout bonnement annulé le PAI en cors en disant que pour qu'il soit effectif elle devait le signer, que depuis 4 mois une erreur avait été commise et qu'elle ne signera pas le PAI tant que je ne fournirai pas les repas, je trouve ça scandaleux

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 12:47**

Donc dans ce contexte on t il le droit de faire pression sur moi en refusant ma fille à la cantine pour que je lui prépare ses repas? J'ai un gros doute sur le fait que se soit une forme de discrimination dû à son état de santé

Par **jodelariege**, le **15/02/2020 à 13:01**

bonjour

le problème est que votre fille ne mange pas exactement comme les autres car il lui faut impérativement un repas équilibré avec un féculent systématiquement

si quelques fois il n'y a pas de féculents cela ne gêne pas les autres enfants(ils en mangeront le soir ..ou pas..) mais cela gêne votre enfant...d'où la proposition de l'école que vous amenez le repas de votre fille bien équilibré.....

Par **amajuris**, le **15/02/2020 à 13:20**

vous écrivez " elle n'a absolument **pas besoin de repas adapté** il faut des repas équilibré tout simplement, il y eu 4 fois ou le repas ne comportait pas de féculents (il **été donc inadapté** car non équilibré) ".

vous vous contredisez, puisque vous indiquez que votre fille n'a pas besoin de repas adapté et vous critiquez les repas proposés sans féculent que vous jugez inadapté ce qui selon vos messages précédents n'est pas un problème puisque votre fille n' a aucune restriction alimentaire, ni régime.

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 13:41**

Alors je ne les critique absolument je dis simplement qu'il ne respecte pas l'équilibre alimentaire pour tous, à savoir 1 féculents à chaque repas, de plus le prestataire de service est d'accord pour fournir ce féculent manquant pour ma fille dans la mesure, donc dans ce cas de figure je ne vois pourquoi il y a un tel entêtement pour que les repas soit préparé par moi même, et si vous relisez mon premier message j'ai indiqué qu'il y avait aussi la possibilité qu'elle ne mange pas ce féculents il faut juste réduire de 2 unité son insuline du midi, chose indiqué dans le PAI donc je ne vois pas pk il l'on exclut de la sorte alors que ça se passer bien, je compte de toute façon déposer plainte

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 13:44**

Car après avoir eu un entretien téléphonique avec mon avocate, les collectivités sont dans l'obligation de fournir un repas adapté quand cela est possible (les parents font un panier quand se n'est pas possible) dans mon cas c'est tout à fait possible donc il n'on pas à refuser que le prestataire ajoute le féculent pour ma fille quand celui est manquant, pour après venir me dire de lui préparer ses repas

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 13:46**

Et je tiens aussi à préciser que l'équilibre alimentaire doit être respecté dans les cantine donc si c'était le cas je ne serai pas dans une telle situation

Par **jodelariege**, le **15/02/2020 à 14:11**

on est d'accord que l'équilibre alimentaire doit être respecté dans les cantines et dans tous les foyers de France ,voire du monde .. et vous avez raison ...mais ça c'est la théorie .. dans la pratique cela semble très difficile à obtenir(il n'y aurait pas autant de surpoids et d'obésité

sinon...) ...votre enfant doit avoir un déjeuner équilibré pour sa santé mais pas pour les autres enfants qui survivront bien si ils ne mangent pas un féculent au repas de midi ...cela doit arranger aussi les cuisiniers de faire ainsi : faire un repas meme imparfait pour une majorité d'enfants contre un repas parfait pour un seul enfant.....le bien de tous prévaut sur le bien d'un seul....

ainsi si vous exigez que votre enfant ait son repas parfaitement équilibré cela pose problème d'intendance.....

Par **Tisuisse**, le **15/02/2020 à 14:17**

L'école n'est ni un centre de soins ni une annexe de l'hôpital et n'a donc pas vocation à fournir des repas différents à un enfant par rapport aux autres enfants. Si vous n'avez pas confiance, et nous pouvons le comprendre, vous avez une solution très simple et qui vous sera bien moins onéreuse : faites manger votre enfant à la maison, chez un parent proche de l'école ou chez des amis proches de l'école, et le problème sera réglé.

A titre indicatif, vous ferez comment lorsque votre fille sera en 6e, au collège, au milieu de 500 élèves qui mangeront au self ?

Par **Bibouze**, le **15/02/2020 à 14:23**

Tisuisse vos réponses sont hors sujet c'est une obligation de pouvoir fournir un repas adapté, sinon c'est comme un refus d'accès à la restauration scolaire, et les prestataires est D'ACCORD pour fournir ce féculent en question donc aucun souci de ce côté et en aucun cas il ne s'agit de soin ou de remplacer l'hôpital quand elle est à la cantine vous vous égarez complètement là donc passer votre chemin merci vous pensez bien que si j'avais une autre solution je ne m'embêterais pas avec une personne comme celle qui refuse ma fille, là en question il n'y a qu'elle qui pose problème et pour votre information au collège il s'agit de self où les élèves se servent eux même donc ma fille n'aura plus aucun souci, surtout que j'ai l'énorme avantage de travailler dans cet établissement donc le souci ne se posera plus

Par **amajuris**, le **15/02/2020 à 16:52**

votre avocat vous a bien répondu et confirme ce que j'ai indiqué dans mon premier message.

ce n'est donc pas une obligation absolue de fournir un repas adapté puisque la solution des paniers repas est prévue.

je ne suis pas diététicien pour savoir s'il faut ou pas un féculent à chaque repas pour respecter l'équilibre alimentaire.

comme vous avez un avocat, vous lui demandez d'écrire un courrier au responsable de la cantine scolaire de votre fille pour rappeler ce conseil diététique.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2020** à **06:21**

Les écoles ont obligation de fournir aux élèves régulièrement inscrits à la cantine, un repas équilibré. Les menus sont d'ailleurs préparés sous contrôle de diététiciens ou de nutritionnistes. Puisque votre fille a besoin de féculent, puisque le pain comporte ces féculents, pourquoi ne pas lui donner, chaque matin, un morceau de pain adapté et supplémentaire pour son repas de midi puisqu'elle mange, par ailleurs, exactement la même chose que les autres élèves.

Quand je dis que l'école n'est pas un centre de soins ni une annexe de l'hôpital ce n'est pas par hasard. Ayant été enseignant en primaire, j'en sais quelque chose et je n'ai jamais forcé un enfant à manger quelque chose qu'il n'aime pas, à finir son plat, etc. D'après vous, que ce passerait-il si, parce que votre fille n'a pas eu sa dose de féculents à midi, fait un malaise l'après midi ? C'est simple, les pompiers viendraient la chercher, direction l'hôpital au service des urgences pédiatriques et vous iriez la récupérer là-bas. Puis, vous seriez furieuse contre le personnel de cantine qui, lui, n'y serait pour rien, il aura fait son boulot selon les consignes ou directives reçues, c'est tout.

Par **Bibouze**, le **16/02/2020** à **08:26**

J'ai toujours dit au personnel qu'en cas de malaise je ne leur en tiendrais jamais rigueur car c'est malheureusement une épée de Damoclès qu'on ne pas enlever en cas de diabète, je leur ai proposé le complément de pain en cas d'absence de féculents la directrice refuse, Ok j'ai donc eu l'accord du prestataire qui livre les repas il est d'accord pour mettre une barquette de féculents supplémentaire dans chaque livraison pour que ma fille ai ses féculents, il n'y aurait donc plus de problème, et la directrice refuse également cette solution qui ne change rien pour elle contrairement à l'histoire du pain où il faut lui en donner 4 et là oui elle doit prendre le temps de les couper etc (c'est ce qu'elle m'a dit) là il y aurait juste à la servir normalement mais elle refuse tout de même, à part de la mauvaise foi je ne sais pas comment appeler ça